Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 50 (1959)
Heft: 10

Vorwort: L'ASE a 70 ans
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ASE a 70 ans

Le 24 avril, l'Association Suisse des Electriciens a achevé la 70e année de son existence. Pour les personnes morales, il n'est pas coutume de fêter l'entrée dans la huitième décennie. Toutefois, lorsque l'ASE se préparait à célébrer son cinquantenaire, la deuxième guerre mondiale éclatait, de sorte que le moment n'était guère propice à des réjouissances. Le 70e anniversaire coïncidant avec le cinquantenaire de son Bulletin, on a jugé qu'il convenait de marquer cette date par une présentation luxueuse de ce Bulletin et par une série d'exposés.

J'aimerais remémorer brièvement les hommes qui eurent le mérite, en 1889, de fonder l'ASE. A cette époque, une nouvelle science de l'ingénieur: l'électrotechnique, naissait de la physique. On constata très vite que l'électricité, surtout pour l'éclairage et la force motrice, trouverait bientôt des applications nombreuses dans les ménages et les métiers c'est-à-dire que les appareils et dispositifs électriques deviendraient d'un usage courant pour le public. Les milieux techniques et les autorités fédérales comprirent d'emblée qu'une exécution incorrecte de ces appareils et dispositifs, de même que leur emploi sans précaution, risquaient de mettre en danger les personnes. C'est ainsi que le Conseil fédéral envisagea de promulguer une loi sur les installations électriques. Les fondateurs de l'ASE estimaient que, pour élucider toutes ces questions et défendre les intérêts de l'industrie électrique, il y avait lieu de fonder une association, qui pourrait intervenir en qualité de partenaire pleinement qualifié, dans les discussions avec les autorités législatives et exécutives.

Le 24 avril 1889, douze hommes venant en majeure partie de Suisse romande se réunirent, à Berne, sous la présidence de Monsieur DUPRAZ, Montreux. Le procès-verbal de cette première réunion, rédigé en français et écrit à la main, porte les noms suivants:

A. DUPRAZ	Montreux
H. AGUET	Montreux
E. BLANC	Marly-le-Grand
A. PALAZ	Lausanne
E. SAUTTER	Genève
A. DE MEURON	Genève
WOLLERS	Genève
E. RYF	Zurich
L. RAOUX	Lausanne
BERCHER	Lausanne
DOMON	Oerlikon
F. ECKINGER	Bâle

L'assemblée constitutive porta d'emblée le titre de première assemblée générale. Monsieur DUPRAZ, qui fut désigné comme président de l'assemblée, devint ensuite le premier président de l'ASE. Le premier point de l'ordre du jour fut le projet d'une loi fédérale sur les lignes électriques. D'autres points de l'ordre du jour concernaient la discussion sur l'opportunité de fonder une association des personnes qui s'intéressent aux questions d'électricité industrielle et, éventuellement, la constitution de cette association.

Un projet de statuts avait probablement été soumis à cette première assemblée générale, car le procès-verbal en mentionne la discussion. Un Comité provisoire fut chargé d'en établir la rédaction définitive et la traduction en allemand. Il reçut également la compétence d'admettre de nouveaux membres et de préparer la deuxième

assemblée générale. Celle-ci eut lieu, en raison de la forte proportion de spécialistes de Suisse romande, en l'Hôtel des Trois Rois, à Vevey, le 7 juillet 1889.

Le Comité provisoire se composait de Messieurs:

A. DUPRAZ, Montreux (président)
J. RYF, Zurich (vice-président)
A. PALAZ, Lausanne (secrétaire général)
A. DE MEURON, Genève (secrétaire)
V. TROLLER, Lucerne (trésorier)

Le procès-verbal de la première assemblée générale est suivi des noms de 13 personnes et de 8 entreprises. Il serait très intéressant de faire l'historique de la fondation et des premières années d'existence de l'ASE, en montrant notamment l'influence durable qu'exercèrent certaines personnalités de premier plan, telles que le professeur W. WYSSLING et d'autres. Cela se fera ultérieurement.

L'idée directrice à la base de la nouvelle association était judicieuse. L'Association Suisse des Electriciens a pu, en effet, collaborer à l'élaboration de la loi sur les installations électriques, qui rend encore de nos jours de grands services. La collaboration avec les autorités fut très utile. En 1903, l'Association fut chargée, par contrat passé avec le Département fédéral des postes et des chemins de fer, du contrôle des installations à courant fort. Outre le Secrétariat, on aménagea un laboratoire. Le département des compteurs fut chargé, au titre de Bureau n° 16, de l'étalonnage officiel des compteurs et dispositifs de mesure pour la vente de l'énergie électrique. Par la suite, les laboratoires furent agrandis à maintes reprises, en dernier lieu de 1952 à 1958. De nos jours, ils jouissent auprès des fabricants et des utilisateurs d'une réputation méritée comme office de contrôle neutre et officiel. Un article sur la position actuelle et l'activité de la Station d'essai des matériaux et de la Station d'étalonnage est publié à la page 476. La solution adoptée, typiquement suisse, consiste en une collaboration efficace entre les autorités gouvernementales et l'économie libre.

En 1909, l'ASE transforma ses Communiqués, qui étaient jusqu'alors réservés uniquement aux affaires internes de l'Association, en une revue périodique d'électrotechnique, tirant actuellement à 5000 exemplaires. Durant ses 50 années d'existence, le Bulletin de l'ASE est devenu une revue technique réputée, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. La Rédaction, ainsi que l'imprimeur et éditeur, s'expriment à leur tour dans les deux préambules qui suivent.

Une très importante partie de l'activité de l'ASE est la normalisation des spécifications pour tout le matériel électrique, la détermination de notions et définitions uniformes, l'élaboration de prescriptions, règles et recommandations, voire même de normes de performances et de dimensions. On a ainsi jeté les bases nécessaires aux relations entre fabricants et utilisateurs de matériel électrique et au commerce de ce matériel en Suisse et pour l'exportation. Il va de soi que l'ASE travaille également de concert avec les organisations internationales de la branche, telles que la CEI, l'ISO, la CEE, la CIGRE, etc. En Suisse, sous l'égide de l'ASE, existent plus de 30 commissions techniques, au sein desquelles sont représentées les entreprises électriques et les entreprises industrielles, qui agissent en commun pour le bien de tous. Le Secrétariat de l'ASE s'occupe de l'organisation de ces commissions et a, de ce fait, un énorme travail à accomplir.

Six ans après la fondation de l'ASE fut fondée, en partie par les mêmes personnalités, l'Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS), qui s'occupe de tout ce qui concerne plus particulièrement la production et la distribution de l'énergie électrique. Pendant de longues années, les affaires des deux Associations furent assumées par un secrétaire général commun. Lorsque les tâches de celui-ci devinrent excessives, on créa deux Secrétariats indépendants. Les deux Associations demeurèrent toutefois liées par un contrat, qui délimite leurs domaines d'activité. Ce qui importe beaucoup

plus que ce contrat, c'est l'excellente coopération entre les organes des deux Associations à tous les échelons, ainsi qu'entre membres.

En terminant ce bref historique, j'aimerais remercier chaleureusement tous les collaborateurs d'autrefois et d'aujourd'hui de l'important travail désintéressé qu'ils ont fourni pour l'ASE. Ce faisant, ils ont non seulement contribué très efficacement au développement de l'Association, mais aussi aidé à atteindre l'idéal commun: le progrès de l'électrotechnique suisse.

Le président

50e année du Bulletin de l'ASE

Au début de la 50e année d'existence du Bulletin de l'ASE, la Rédaction a profité de l'occasion pour adresser quelques mots à ses lecteurs, dans le numéro 1. Sur un peu plus d'une page, elle a brièvement rappelé les débuts du Bulletin, son développement et les modifications qu'il a subies au cours des ans, puis mentionné quelques améliorations récentes. Enfin, elle a rendu un juste hommage à la FABAG, Fachschriften-Verlag & Buchdruckerei AG, Zurich, qui a assumé l'impression et l'édition du Bulletin de l'ASE durant ces 50 dernières années. A l'occasion de ce jubilé et des 70 ans de l'ASE (24 avril), la FABAG a tenu à honorer notre Association et ses membres, de même que les membres de l'UCS, en imprimant le présent numéro 10 sur papier couché, avec première page de couverture en couleurs. Cette belle présentation et cette meilleure disposition d'un numéro du Bulletin rentrent en outre dans le cadre prévu au début de l'année et qui consiste à utiliser, à titre d'essai, d'autres caractères que jusqu'ici, avec illustrations sur la couverture, si possible également en couleurs comme pour le présent numéro, ainsi qu'un papier encore mieux approprié. Ces projets de longue date n'avaient pas encore pu être réalisés, en raison des frais élevés que cela aurait occasionné. Nous remercions donc très vivement la FABAG de nous avoir permis, par ce numéro de jubilé, de réaliser enfin notre désir.

50 années de collaboration entre la rédaction et l'éditeur représentent une longue période, durant laquelle un immense travail a été accompli par l'un, comme par l'autre, pour publier 50 tomes d'une revue périodique, ce qui a naturellement donné lieu parfois à de vives discussions et a nécessité à diverses reprises de s'écarter de règles tenues pour immuables et de coutumes considérées comme intangibles! Nous pouvons toutefois constater avec satisfaction que l'on est parvenu, dans chaque cas, à une solution qui convenait en somme parfaitement au Bulletin.

Le présent numéro de jubilé renferme toute une série d'articles dus à des membres de l'ASE, montrant ainsi à nos lecteurs, par un choix un peu plus étendu d'articles principaux, les divers domaines dont s'occupe l'ASE, sans que la liste en soit absolument complète. Pour conférer à ce numéro de jubilé un caractère particulier, les articles principaux en occupent la majeure partie, tandis que certaines rubriques usuelles ont, pour une fois, la part congrue.

Nous remercions nos lecteurs de leur attachement au Bulletin de l'ASE et espérons que le présent numéro trouvera leur approbation et leur fera plaisir.

La Rédaction